

Compte-rendu de la réunion du comité de liaison avec la section 08 du CoNRS

—Session d'automne 2025—
04/12/2025

Contenu

1. Questions à la section.....	1
2. Messages de la section.....	6

1. Questions à la section

- *La composition du comité de cette nouvelle section 8 est très orientée vers la physique du vivant. Avez-vous identifié des thématiques non-représentées au sein du comité ? Comment pensez-vous couvrir l'intégralité du spectre thématique de la section pour les concours, les promotions et les évaluations ? Quid des aspects fondamentaux des ondes en milieu complexe ?*

La composition de la communauté rattachée à la section 8 dépend d'un choix personnel fait par chaque chercheur.se. Les mots clés de la section définissent le périmètre réglementaire, ils ne sont pas modifiables sauf procédure lourde. Cependant, la section 8 n'ayant pas d'historique, il n'y a pas de périmètre "traditionnel" bien établi.

La section s'est interrogée sur certains choix de rattachement à la 8, mais aussi inversement sur le choix de rattachement à d'autres sections. Elle est en train d'établir un panorama des membres et des thématiques représentées, pour aider à affiner le périmètre de la section, en particulier vis-à-vis des autres sections et des instituts.

Ayant conscience que certaines communautés ne sont pas représentées dans la composition actuelle de la section, la section a voté la possibilité de faire appel à des expert.es extérieur.es pour les concours et promotions, avec la limitation que ces extérieurs doivent être membres d'autres sections ou CID. Par ailleurs, la composition peut évoluer au gré de démissions et remplacements lors du mandat, auquel cas un ajustement à la marge est possible.

Pour la question spécifique des aspects fondamentaux des ondes en milieu complexe, c'est une thématique qui est dans le périmètre de la section 8.

- *La section 8 va-t-elle s'occuper des dossiers de demande de prime RIPEC C3 ? Si oui, sur quels critères, statut particulier pour les débuts de carrière ?*

La section a discuté avec CNRS Physique sur ce sujet. La demande de l'institut à la section est d'évaluer et de proposer les dossiers qui sont jugés conformes aux attentes pour un.e chercheur.se.

Suite à cette discussion, la section a voté qu'elle allait évaluer les demandes de RIPEC C3. Le vote ne concerne que la campagne 2026, et n'engage pas la section à évaluer les RIPEC C3 pendant tout le mandat. Un nouveau vote sur cette question aura lieu l'an prochain.

Par ailleurs, la section encourage fortement tous.les membres éligibles à candidater. Il n'y a pas assez de candidatures actuellement, en particulier de la part des femmes. L'objectif affiché par le CNRS est que 60% du contingent des chercheur.ses bénéficie de la RIPEC C3. Ce chiffre est similaire à celui pratiqué dans les universités, et est bien supérieur à ceux de l'ex PEDR. Néanmoins, la section regrette de ne pas avoir de chiffres précis sur les taux de réussite.

- *Comment se passent les relations entre instituts pour cette nouvelle section chapeautée par 4 d'entre eux. A ce titre, il est curieux de voir que parmi les postes CR qui seront ouverts au concours 2026, ceux destinés à des laboratoires rattachés à l'INSB et à l'INSIS sont fléchés, contrairement à celui fourni par l'INC qui n'est que colorié. Pourquoi cette différence, et pourquoi ne pas mettre tous les postes dans un même paquet, avec colorages uniquement ?*

Lors de la proposition de création de la section 8, trois autres instituts se sont dits fortement intéressés, et cet intérêt se traduit aujourd'hui dans les postes mis au concours. La différence entre les instituts dans le statut des postes ouverts tient au fait que CNRS Physique et CNRS Chimie partagent un historique conséquent (héritage de la précédente section 11) de postes ouverts sous le format "colorié". CNRS Physique a également proposé à CNRS Biologie et CNRS Ingénierie que les postes ouverts par ces instituts apparaissent au sein du même concours unique, mais sans succès. Cela crée une situation complexe à gérer pour la section, en particulier pour les aspects organisationnels du concours. La section va prendre conseil auprès d'ancien.nes membres de sections qui ont vécu des situations similaires (par exemple l'ancienne section 02 qui a du gérer 4 concours CRCN en 2025). La section garde l'espoir qu'à l'avenir tous les instituts acceptent l'idée d'un concours unique, sachant que les instituts ont une obligation d'ouvrir des postes dans des sections dépendant d'autres instituts (postes mis à l'interdisciplinarité).

- *Cette communauté nouvellement rassemblée au sein de la 8 a sans doute besoin de se construire. Envisagez-vous pour cela des actions (e.g. sondages, webinaires, discussions, mailing lists), possiblement avec l'aide du comité de liaison ?*

La section est une instance d'évaluation, et doit donc à ce titre faire attention à sa neutralité. Cela impose une prudence sur les actions pour "définir" la communauté. Néanmoins la section discute des actions à mettre en oeuvre pour construire la communauté. La section va s'appuyer sur le comité de liaison pour mettre en place ces actions.

- *Suggestions/questions concernant le site web de la section:
- Comment vont être gérées les archives web des anciennes sections 5 et 11 ? Seront-elles toujours (en partie) accessibles en ligne dans un petit coin du nouveau site de la 8, qui resumerait sa création ?*

En préambule la section rappelle qu'il n'y a pas de support technique du CNRS pour les sites des sections, ce qui conduit à une grande disparité de formats et hébergements.

La section a archivé les sites des anciennes sections 5 et 11, mais il reste à décider quelles informations des anciennes sections afficher sur le site de la section 8. A priori les archives des concours et les rapports de session seront mis en ligne.

Voici des informations qu'il pourrait être utile de communiquer via le site web :

- les postes disponibles, dans quels instituts, et comment connaître l'affiliation des labos aux instituts.

- la longueur attendue ou longueur acceptable pour les fichiers de candidature (rapport d'activité et projet de recherche). La longueur typique attendue à l'étranger est de 2-3 pages... donc autant dire que les candidats étrangers n'ont aucune chance s'ils ne savent pas que c'est plutôt 10-15. Même suggestion concernant la forme et les attentes des auditions.

La section partage ce constat. À ce titre, elle rappelle que le format attendu des dossiers a considérablement changé dans les dernières années. Cette information n'a pas encore suffisamment diffusé, et les dossiers reçus pour cette session étaient très disparates, ce qui a entraîné de vraies difficultés pour faire une évaluation la plus objective possible.

La section a pour projet d'écrire et de diffuser sur son site un Guide pour les candidat.es, pour préciser ses attentes en complément des instructions officielles. Par ailleurs, la section doit spécifier ses critères d'évaluation, la définition de ces critères et la rédaction du document sont encore en cours. Pour le moment, la section a maintenu le document issu de l'ancienne section 5, qui reste donc celui qui s'applique.

https://www.cnrs.fr/comitenational/evaluation/criteresdevaluation/PDF/08_criteres_2025.pdf

- est-il possible de nous tenir au courant des mises à jour des infos sur le site via le comité de liaison ?

La section approuve cette idée, et mentionne plus généralement l'utilité d'une bonne communication entre les chercheur.ses et les membres de la section.

- *Qui sera à terme le DAS dédié à section 08 ?*

Le DAS de la section 08 est B. Devincre. La section n'a pas plus d'informations sur ce point.

- *Il court le bruit de désUMRisations plus ou moins massives. Est-ce que c'est avéré ? Est-ce que la section en a discuté ? Avez-vous des infos concernant les critères suivis par le CNRS ? Y-a-t'il des labos concernés en section 8 ?*

La section s'est emparée de cette question. Outre les désUMRisations, il y a aussi des cas de passage en tutelle secondaire du CNRS, qui est souvent un prélude à la désUMRisation. Environ 40 unités seraient concernées par un passage en tutelle secondaire ou une désUMRisations. Il s'agit parfois de passer d'UMR (toute l'unité sous la tutelle CNRS) en EMR (seule une équipe mixte de recherche sous tutelle CNRS, au sein d'un labo non UMR).

La CPCN a voté une motion sur ce sujet

https://www.cnrs.fr/comitenational/struc_coord/cpcn/motions/2025/Motion_CPCN-CNRS_tutelle_secondaire_desUMRisations_en_cours_quinquennal_unites_recherche_251124.pdf

Cette motion contient des détails en annexe sur l'ensemble des cas pour lesquels la CPCN a des infos précises (6 unités). Ces 6 unités comptent des personnels CNRS en nombre significatif, contrairement à ce que dit le CNRS. La direction du CNRS a sans conteste pour mission d'évaluer et faire évoluer son périmètre et son soutien. Par contre, c'est la brutalité du procédé utilisé ici qui interroge. Par exemple, une unité en cours d'évaluation pour laquelle le DU se voit notifier une tutelle secondaire et désUMRisation prochaine avant même la fin de l'évaluation, au mépris des instances d'évaluation (HCERES, CoNRS), de la relation avec les tutelles, et du dialogue avec le personnel des unités.

Côté CNRS Physique, il n'y a qu'une seule unité concernée, en section 06.

- *La section reçoit-elle une formation aux biais (de genre, raciaux) qui peuvent s'exprimer lors des recrutement et promotions ? Quelle est la politique de la section sur ces enjeux ? Il y a souvent un déséquilibre hommes-femmes lors des nominations à des distinctions, est-ce le cas lors des propositions faites à la section pour les médailles ? Si oui, que propose la section pour y remédier ?*

La section a nommé des référents, handicap (R. Candelier), parité (P. Ronceray), et science ouverte (C. Eloy).

Science ouverte: C. Eloy veille à l'application d'une évaluation qualitative et le moins quantitative possible des dossiers, n'accordant pas d'attention au prestige des revues, et en considérant l'ouverture de la science publiée (preprints, codes ouverts, ...).

Parité: P. Ronceray a effectué une présentation à la section autour des biais implicites et biais de genre. Ces problématiques sont identifiées par la section. Une partie des membres de la section a également reçu une formation sur les biais dans le cadre de la formation aux concours. Il y a par ailleurs une initiative du président de la section 7 pour former tous les membres des sections de physique.

Handicap: R. Candelier a pour rôle de s'assurer du bon accompagnement des candidat.es et personnels en situation de handicap, y compris en ce qui concerne les aménagements pour les concours, et veille si les arguments donnés pour l'évaluation prennent en compte la situation de handicap. Il a suivi une formation organisée par le groupement des référents handicap, qui concerne toutes les sections. Ce groupement va également travailler spécifiquement sur les concours BOE (Bénéficiaires de l'obligation d'emploi), qui restent assez flous et opaques (en particulier leur ouverture sur demande des DU) et n'ont pas d'équivalent au niveau DR.

Au sujet des nominations pour les médailles: cette année les nominations sont représentatives des proportions femmes-hommes dans la communauté, cela a demandé à la section d'être très active pour garantir cette représentativité. La section rappelle que n'importe qui peut effectuer des nominations, et pas seulement les DU.

- *Nous voudrions informer la section du problème qu'ont rencontré certains collègues recrutés CR alors qu'il étaient lauréats du concours de l'agrégation et en disponibilité de l'éducation nationale lors de leurs postdocs : la reconstitution de carrière de ces derniers a été amputée de leurs années de postdocs. Ce problème n'existe pas pour les collègues*

recrutés dans les différentes universités ou à l'INRIA par exemple. Après de nombreuses années de procédure, le CNRS a demandé aux personnes concernées de faire une demande de reclassement sur ariane, qui s'est soldée, pour certains par un déclassement plutôt qu'un reclassement ! Ce problème dure depuis de nombreuses années et certains collègues ont, en plus d'un manque à gagner énorme en terme de salaire, à subir la charge mentale et la perte de temps par des procédures administratives à rallonge.

La section prend note de ce problème. Il est difficile d'informer les candidat.es directement, car la section n'a pas la main sur l'admission puis la titularisation. Si la section repère des candidat.es qui peuvent être victimes de ce problème, une possibilité est de contacter ces personnes via le comité de liaison.

2. Messages de la section

- Le but de l'évaluation (vague ou mi-vague) est aussi d'identifier les situations difficiles auxquelles quelques chercheurs se trouveront confrontés afin que le CNRS puisse leur proposer un accompagnement. Cependant, la procédure standard est de nature plutôt RH, or les difficultés peuvent aussi être de nature plutôt scientifique. Il existe un nouveau dispositif d'accompagnement de CNRS Physique (<https://www.inp.cnrs.fr/fr/accompagnement-pour-les-chercheurs-et-les-chercheuses-cnrs-physique>), avec lequel la section souhaite se coordonner. Il ne faut pas hésiter à mentionner les problèmes dans les dossiers pour pouvoir bénéficier de ce dispositif.
- Lors des discussions avec les instituts secondaires, CNRS Biologie a rappelé que les concours fléchés sont ouverts pour recruter des physicien.nes.
- Suite à une discussion collective et un vote, il n'y aura pas d'auditions en section 8 au concours DR2 2026. A noter que cette décision n'engage pas la section pour l'ensemble du mandat, la section se garde la possibilité de re-voter l'an prochain.